

# Grand Reims

## Tirage au sort organisé par le Grand Reims

### RÈGLEMENT

#### Préambule

*Dans le cadre de l'observatoire du logement étudiant, l'Agence d'urbanisme de Reims et le Grand Reims lancent une grande enquête étudiante autour des thématiques quotidiennes ; logement, déplacements, santé, alimentation ou encore attractivité de la Ville. Ce questionnaire doit permettre à la collectivité d'identifier les attentes des jeunes et leur mode de vie afin de proposer des projets et des infrastructures qui leur sont adaptés.*

*Afin de remercier les étudiants de leur participation, le Grand Reims met en place un tirage au sort avec des lots à gagner.*

#### Article 1 – Objet du concours

Le Grand Reims, ayant son siège à l'hôtel de communauté CS 80036 – 51722 Reims Cedex, organise un tirage au sort le 1<sup>er</sup> mars 2022.

#### Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce tirage au sort est gratuite.

Le tirage au sort est ouvert à toute personne physique majeure, étudiant sur le territoire du Grand Reims. Pour participer, le candidat devra compléter le questionnaire en ligne, disponible sur le site [www.reims-campus.fr](http://www.reims-campus.fr) et indiquer son adresse mail.

Toute participation incomplète, illisible, comportant des coordonnées inexactes ou envoyée après la fin de l'enquête, le 28 février 2022, sera considérée comme étant nulle.

Les participants sont entièrement responsables de la validité des informations qu'ils fournissent au moment de leur participation.

Les participations seront possibles entre le 17 janvier et le 28 février 2022.

La participation du candidat au jeu concours entraîne de sa part l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### Article 3 – Définition de la dotation

240 gagnants seront désignés par le tirage au sort. Les lots sont détaillés ci-après :

- 20 places de piscine à l'UCPA Sport Station - *Valeur unitaire : 4,80 €*
- 15 places de Padel (1 h) à l'UCPA Sport Station - *Valeur unitaire : 40 €*
- 15 places de Squash (45 min) à l'UCPA Sport Station - *Valeur unitaire : 20 €*
- 32 places pour assister à un match de football (données par 2) - *Valeur unitaire : 21 €*
- 30 places pour assister à un match de basket féminin (données par 2) - *Valeur unitaire : 5 €*
- 20 places pour assister à un match de basket masculin (données par 2) - *Valeur unitaire : 15 €*
- 150 lots « I Love Reims Campus » et « Reims Campus » comprenant chacun 1 gourde, 1 sweat et un sac à dos. – *Valeur unitaire : 17 €*

#### Article 4 – Désignation des gagnants

Chaque gagnant sera informé personnellement de son gain par un courriel.

#### Article 5 – Remise des lots

Les lots seront à venir retirer au guichet unique, dont la permanence est tenue par le Crous (partenaire de l'opération), au 31 rue du Général Sarrail. Les gagnants ont 1 mois pour venir récupérer leur lot à compter du 01/03/2022.

### **Article 6 – Arrêt, prolongation ou annulation**

Le Grand Reims se réserve le droit d'interrompre, de prolonger ou d'annuler l'opération, notamment par opportunité ou en cas de force majeure, de cas fortuit, de circonstances exceptionnelles ou encore d'évènements indépendants de sa volonté.

La responsabilité du Grand Reims ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 7 – Données personnelles**

Vous trouverez les informations concernant les données personnelles sur notre site [www.grandreims.fr/rgpd](http://www.grandreims.fr/rgpd)

### **Article 8 – Adresse postale du jeu**

Grand Reims – direction du Développement Economique, Commerce et Enseignement Supérieur – secteur vie étudiante – CS 80036 – 51722 Reims Cedex.

### **Article 9 – Litige**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne mais seulement après épuisement des voies de recours amiable.